



Société Française De La Croix Bleue

Projet Associatif

2020 - 2024

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE LA CROIX BLEUE

Reconnue d'Utilité Publique par décret du 22 août 1922

Projet Associatif 2020/2024



SOMMAIRE

Notre Identité – Nos Racines	Page 3
Nos Objectifs – Nos Valeurs	Page 4
Notre Action – Notre Méthode	Page 5
Notre Méthode	Page 5
Nos Moyens	Page 6
Nos Moyens	Page 7
Nos Moyens - Nos Partenaires	Page 8
Nos Projets	Page 9
Nos Projets	Page 10
Évaluation	Page 11

NOTRE IDENTITE

La Croix Bleue est une association reconnue d'utilité publique depuis 1922. Ses membres bénévoles luttent contre l'alcoolisme et les conduites addictives en général.

La Croix Bleue est attentive à la souffrance générée par ces maladies qui ne peuvent être envisagées sans avoir recours à la notion de symptôme.

Les conduites addictives sont d'une part un moyen d'expression : par ses symptômes, l'intéressé exprime sa souffrance. D'autre part c'est également pour lui, du moins dans un premier temps, le seul mode de réponse, la seule solution qu'il a pu mettre en œuvre dans sa vie pour pallier ses difficultés.

Bien sûr, cette solution s'avère être, au fil du temps, particulièrement destructrice, du fait de ses conséquences – au niveau somatique, familial, social, professionnel -...et des pertes qu'elle induit dans tous les secteurs de sa vie.

Partant de cette analyse, la Croix Bleue s'est donnée pour mission d'aider, d'une part la personne en difficulté avec ses conduites addictives et d'autre part, son entourage.

Au-delà de l'action sur les conséquences des conduites addictives, la Croix Bleue travaille aussi en amont pour en prévenir les risques.

NOS RACINES

La Croix Bleue a été créée en 1877 en Suisse par le pasteur Louis Lucien Rochat. Elle s'est étendue à l'ensemble de l'Europe dont la France en 1883. Elle est, de ce fait, la plus ancienne association d'entraide en France, concernant l'accompagnement du problème alcool. Son fondateur n'était pas dépendant de l'alcool et le premier comité directeur comptait vingt-trois membres dont un seul était un ancien alcoolique. Chacun des membres prenait l'engagement de ne pas consommer de boissons alcooliques.

En France, Pierre Barbier, ancien buveur, avec Lucy Peugeot, membre solidaire, fondèrent le premier groupe Croix Bleue.

Louis Lucien Rochat ayant fait de longs séjours en Grande Bretagne, s'est inspiré des sociétés de tempérance apparues quarante ans auparavant dans les pays anglo-saxons. Comme la Croix Bleue, ces sociétés s'appuyaient principalement sur l'Eglise protestante en proposant l'aide de Dieu à tous ceux qui étaient en difficulté avec l'alcool et souhaitaient s'en libérer.

NOS OBJECTIFS

Ils sont clairement définis dans nos Statuts : nous œuvrons pour la prévention de l'alcoolisme et l'aide aux personnes en difficulté avec les conduites addictives ainsi qu'à celles de leur entourage.

- ✓ Aider des personnes en souffrance à sortir de l'état de dépendance.
- ✓ Favoriser la guérison.
- ✓ Mener des actions de sensibilisation et d'information contre les conduites addictives.

NOS VALEURS

1.1. La Globalité de la personne :

Chaque personne est à la fois unique et complexe. Nous considérons comme essentielles les quatre dimensions suivantes :

- ✓ **La dimension physique :**

Chaque personne est un corps meurtri physiquement et moralement par les conduites addictives. Elle doit se reconstruire et se réapproprier sa vie.

- ✓ **La dimension psychologique :**

Elle fait référence aux traits de personnalité avec lesquels il faut parfois composer ou sur lesquels il faudra peut-être travailler en se faisant aider par différents partenaires.

- ✓ **La dimension existentielle :**

Elle permet de donner sens à l'ensemble des actes de la vie et donc d'élaborer des projets personnels et associatifs.

- ✓ **La dimension comportementale :**

Elle découle des trois dimensions précédentes. Grâce aux changements effectués, la personne va mettre en place de nouvelles habitudes de vie.

1.2. La Guérison :

Les conduites addictives ne sont pas une fatalité. A partir de la rupture avec celles-ci, la Croix Bleue affirme que la guérison est possible pour tous.

Être guéri signifie s'assumer pleinement, dans toutes les circonstances heureuses ou malheureuses de la vie, sans avoir besoin de recourir à ces conduites addictives.

Dans cette conception de la guérison, l'abstinence :

- ✓ Est une condition sine qua non pour récupérer santé, lucidité, dignité, responsabilité.
- ✓ Devient progressivement un choix pour le maintien d'un état de liberté qui favorise le développement de l'existence au quotidien.
- ✓ Ne peut plus être qualifiée de contraignante puisqu'elle résulte d'un choix de vie.

- ✓ Pour parvenir à cette abstinence choisie, la personne en souffrance peut pratiquer la réduction de sa consommation (Réduction Des Risques et des Dommages), à son rythme. Celle-ci est donc la première étape vers une vie renouvelée.

NOTRE ACTION

1.1. L'aide aux personnes :

Nous considérons que le parcours de guérison des personnes en difficulté avec des conduites addictives ainsi que leur entourage est une démarche qui nécessite de la part de l'accompagnant :

- ✓ Des qualités d'accueil pour prendre en compte les personnes telles qu'elles sont, sans projeter ses propres valeurs ou références.
- ✓ D'agir au rythme des personnes aidées.
- ✓ D'intervenir avec une bonne notion de ses propres limites pour savoir solliciter l'aide d'autrui (sections, partenaires, professionnels, etc.).

Les membres accompagnants de la Croix Bleue sont formés à cette démarche.

1.2. La Sensibilisation – l'Information :

La première forme de prévention consiste pour les membres de l'association à donner l'exemple d'une vie choisie sans alcool et de témoigner du bien vécu de cette abstinence.

Elle se vit également dans la vie locale lors d'interventions (forums, hôpitaux, entreprises, fêtes locales, etc.).

NOTRE METHODE

1.1. L'engagement :

L'engagement est une réalité fondamentale dans notre association :

1.2. L'engagement d'abstinence :

Il se concrétise par un engagement d'abstinence écrit et cosigné de celui ou celle qui souhaite rompre avec l'alcool et de la personne désireuse de l'aider : ce qui permet d'acter cette décision et de notifier la solidarité et la confiance entre les signataires.

1.3. La réduction des risques :

Comme expliqué plus haut, l'abstinence n'est pas un but mais un moyen. En s'ouvrant à la réduction des risques la Croix Bleue utilise d'autres méthodes conseillées par les services médico-sociaux.

1.4. L'engagement des membres :

Il s'agit de se mettre au service de la Croix Bleue notamment en participant à la vie de la section locale.

1.5. Le témoignage :

Une autre réalité fondamentale de la Croix Bleue est celle du témoignage. Témoigner dans ses actes et son discours que la vie sans produit toxique est non seulement possible mais aussi porteuse d'espérance et de bonheur.

NOS MOYENS

La Société Française de la Croix Bleue est une association nationale structurée en régions et sections.

1.1 Les Membres

La Croix Bleue est organisée autour de quatre familles de personnes ayant connu la dépendance ou solidaires de nos objectifs :

1. Les Membres Adhérents
2. Les Membres Actifs
3. Les Membres Sympathisants
4. Les Personnes avec lesquelles nous avons établi un lien

Pour être membre, il faut en faire la demande écrite auprès du bureau de la section.

Les modalités d'agrément sont précisées dans le règlement intérieur.

Peut être membre adhérent toute personne de 16 ans révolus qui manifeste la ferme décision de choisir pour elle-même de sortir de son addiction à l'alcool et des addictions associées à l'alcool.

Peut être membre actif toute personne majeure qui se sent assurée de son choix d'une vie sans alcool et sans addiction associée à l'alcool, après avoir tenu un engagement d'abstinence totale renouvelé dans les conditions définies par le règlement intérieur, et se met au service des autres membres, notamment les membres adhérents.

Peut être membre sympathisant toute personne de 16 ans révolus qui témoigne de l'intérêt pour l'association, adhère à ses objectifs et ses méthodes, manifeste le désir de soutenir son action et ses membres, actifs ou adhérents.

1.2 Les Sections :

Les bénévoles se rassemblent dans des locaux, des lieux de vie appelés sections.

La section est un lieu :

- 2 De partage où se créent des liens riches et stimulants, parfois par le chant
- 3 D'écoute et de bienveillance, en toute confidentialité
- 4 D'apprentissage d'une vie sans avoir recours à des conduites addictives
- 5 D'information et de formation au travers des réunions

1.3 Les Régions ou Groupes :

Les sections sont regroupées en 10 régions qui couvrent l'essentiel du territoire.

Il s'agit des groupes : Bretagne, Est, Franche-Comté, Alsace, Auvergne-Rhône-Alpes, Nord, Paris-Île-de-France, Sud-est, Sud-Ouest + le Siège

Chaque section est représentée au sein d'un Collectif régional par les responsables de sections accompagnés d'un délégué.

Ce collectif a pour mission :

- 2 De faciliter les échanges intersections.
- 3 D'assurer l'organisation des week-ends de formation.
- 4 De contribuer au bon fonctionnement des sections.
- 5 De coordonner les démarches administratives.
- 6 D'être à l'écoute des sections et leur porte-parole à la rencontre annuelle des responsables.
- 7 De transmettre l'information émanant du Conseil d'Administration.
- 8 De formuler un avis lors de la reconnaissance de nouvelles sections.

Le groupe régional est le reflet des sections qui le composent, il est intermédiaire entre les sections et le conseil d'administration, via le Siège. Il a un rôle de stimulateur et de modérateur.

Les sections isolées géographiquement sont rattachées au Siège.

1.4. Le Centre :

La Croix Bleue est à l'origine d'établissements de soins de suite et de réadaptation en conduites addictives SSRA (anciennement intitulés centre de postcure)

Actuellement, elle gère le Centre de Virac à La Bastide de Virac en Ardèche pour 30 hommes.

L'association est en lien étroit avec la vie de ce Centre.

Le soin s'y organise sur une durée de trois mois (durée modulable).

La personne est amenée à prendre conscience non seulement de sa dépendance physique et psychique, mais également de l'impossibilité de répondre à sa souffrance par le biais de ce produit.

1.5. Le Camping :

Depuis 1972, Vernoux en vivarais situé en Ardèche accueille un camping unique en France. Son but est de faire passer des vacances sans alcool à des personnes qui ont ou ont eu des dépendances à l'alcool et autres addictions, accompagnées de leurs familles, et de leur permettre de retrouver une vie sociale, de se refaire une santé dans un lieu d'écoute, de partage, d'échanges et d'accompagnement. Ce camping est ouvert aux adhérents de la Croix Bleue et autres mouvements sur validation du responsable de section.

1.6. Le Siège Social :

Le siège de la Croix Bleue est chargé de différentes missions : d'accueil, de coordination, d'organisation et d'information.

Il est chargé d'organiser le fonctionnement associatif et de faciliter la mise en application des orientations et décisions prises par ces instances : l'assemblée générale, le conseil d'administration et le bureau.

Une antenne a été créée au siège en 2017, permettant des accueils mensuels.

1.7. La Formation :

Consciente et soucieuse de la formation de ses membres, la Croix Bleue dispose de formations internes diversifiées dispensées au niveau local, régional ou national : formation initiale des nouveaux membres, analyse de la pratique d'accompagnement, entretien motivationnel, alcoologie et polyadditions, SAF (Syndrome d'Alcoolisation Fœtale) et TCAF (Troubles Causés par l'Alcoolisation Fœtale), élaboration des dossiers de subvention en régions et dossiers de bilan et de projet ...

Elle bénéficie également de formations externes, telles que les formations CAMERUP organisées pour les cinq associations qui la constituent ou par France Assos Santé.

Ces formations permettent d'enrichir les « savoirs », le « savoir-faire » et le « savoir-être ».

Depuis 2017, le DU addictologie « Patient Expert » est désormais possible pour les membres qui désirent peaufiner leurs pratiques.

1.8 La Communication :

Elle permet d'établir des liens à travers deux outils essentiels :

Le Libérateur

C'est le magazine de l'association. Il paraît quatre fois par an.

Il est lisible en lecture numérique, téléchargeable et imprimable, sur le site de la Croix Bleue.

Il s'adresse aux membres mais aussi à un public externe.

Outre ses rubriques internes (nouvelles des sections et de l'association, témoignages), le Libérateur propose à ses lecteurs un dossier traitant d'un thème lié à la problématique alcool plus ou moins directement, tant il est vrai que celle-ci investit tous les domaines de la vie.

Soucieux de diversifier son information, il s'efforce d'aller au-devant des interrogations de notre temps et d'apporter le point de vue de la Croix Bleue.

Le dossier

Edité sur papier, également téléchargeable sur le site internet, il traite annuellement d'un sujet sur les addictions.

Le Site Internet

Le Site national permet d'avoir un annuaire des instances de la Croix Bleue à jour et propose différentes informations sur l'alcoolisme. Il met également à disposition un archivage des magazines parus qui sont téléchargeables. L'espace « membres » permet d'accéder à divers documents administratifs internes, outils de formation etc...

Chaque section a un site personnalisé ainsi que la possibilité d'une messagerie propre.

Le site a été réactualisé en 2017 et sécurisé pour la protection des données en 2018.

LE PARTENARIAT

La Croix Bleue est consciente de ne pas pouvoir agir seule. Elle s'inscrit à tous les niveaux dans les réseaux existants qui concourent aux mêmes objectifs que les siens.

1. La Croix Bleue adhère à la CAMERUP (Coordination des Associations et Mouvements d'Entraide Reconnus d'Utilité Publique) qui unissent leurs forces pour les mêmes objectifs.
2. Elle est membre de la Croix Bleue Internationale regroupant 41 pays dans le monde.
3. Elle est affiliée à France Assos Santé.
4. Elle s'intègre dans le réseau d'addictologie.
5. Elle est en lien avec le monde médical, les travailleurs sociaux et les pouvoirs publics avec qui elle partage l'objectif fondamental de réduire l'impact économique et social de l'alcoolisme dans notre Société.
6. Elle collabore notamment avec la SAF (Société Française d'Alcoolologie et l'INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale) et est subventionnée par la CNAMTS.

NOS PROJETS 2020/2024

1. L'ACCOMPAGNEMENT des PERSONNES

1.1 Les personnes dépendantes :

Développer la démarche du « aller-vers » au lieu d'attendre que l'on vienne à nous.
Proposer une formation spécifique à cette démarche aux accompagnants.
Elargir nos champs d'actions sur d'autres addictions avec ou sans produits.
Aller dans les centres hospitaliers, de postcure, CSAPA pour nous faire connaître.

1.2 Les personnes codépendantes :

Mieux associer les proches codépendantes par un accompagnement personnalisé ou une orientation vers des professionnels de santé.
Développer le conseil, l'information et l'écoute auprès de l'entourage.
Proposer aux accompagnants une formation spécifique pour cette prise en charge.

2. LA SENSIBILISATION

2.1. Au quotidien :

Manifester par sa manière de vivre que l'alcool n'est pas une valeur incontournable dans notre société.
Représenter en tant qu'adulte un autre comportement, tout aussi légitime et épanoui, vis-à-vis des conduites addictives auprès des jeunes, y compris ses propres enfants et de la société en général.

2.2 En représentation :

L'association doit :

Être présente à l'occasion des rendez-vous importants de la vie de la cité.

Se faire connaître des élus.

Avoir un rôle de veille afin d'alerter les pouvoirs publics des dérives éventuelles.

2.3. En intervention :

Développer les interventions en milieu social, médical, scolaire et dans les entreprises.

Développer des partenariats afin de mutualiser nos compétences et optimiser nos actions.

Il est impératif au préalable de dispenser une formation spécifique à nos intervenants.

3. L'ACCOMPAGNEMENT DES MEMBRES

3.3. La Formation Initiale :

Systematiser la formation initiale des membres (connaissances sur la maladie alcoolique, sur l'accompagnement des personnes en difficulté et sur le fonctionnement de l'association).

3.2_ La Supervision :

Tendre vers une généralisation de la formation continue des accompagnants au travers d'une analyse de la pratique animée par un psychologue clinicien.

3.3 Les Relais :

Mettre en place une personne ressource par région. Son rôle de conseils et d'écoute permettra aussi une évaluation des difficultés et des besoins.

4. L'OUVERTURE

4.1 Le Partenariat :

- ✓ Mener des campagnes de communication afin de mieux faire connaître notre action auprès des partenaires médicaux et sociaux.
- ✓ Suggérer des actions et participer aux manifestations organisées avec le monde médico-social afin de mutualiser nos compétences.
- ✓ S'inscrire dans les réseaux d'addictologie existants, les développer ou les initialiser si nécessaire.
- ✓ S'ouvrir aux entreprises, aux autres associations diverses et aux manifestations locales.
- ✓ Inciter les membres à faire acte de candidature auprès de l'ARS pour être Représentant des Usagers
- ✓ Développer le travail en réseau.
- ✓ Inviter les autres associations appartenant à la Camerup à travailler ensemble pour mutualiser les frais.
- ✓ Faire connaître au plan national les idées et les actions réalisées localement.

4.2. Les Membres :

Redéfinir la notion de membre afin de rendre plus accessible l'association, notamment à une plus large population solidaire de notre action.

4.3. Les Polydépendances :

Imaginer différentes approches et outils pour intégrer les personnes polydépendantes notamment les jeunes adultes et adolescents à nos activités.

4.4. L'image :

- ✓ Actualiser l'image des associations d'aide aux personnes en difficulté avec les conduites addictives
- ✓ Mettre fin au cliché du groupe « d'anciens malades » en valorisant nos compétences et notre ouverture sur la société, en informant et communiquant sur la représentation incomplète que véhiculent encore les groupes d'entraide.
- ✓ Valoriser le concept d'abstinence comme choix de vie.
- ✓ Proposer la Réduction des Risques pour s'adapter à la personne.
- ✓ Être visibles sur les réseaux sociaux, y participer, afficher notre association et les bénéfices d'un nouveau mode de vie choisi.

4.5. Les Points Ecoute :

Développer les points d'accueil, d'écoute et d'information qui sont un excellent moyen d'insertion dans une démarche d'accompagnement et de soin.

4.6. La Formation :

Diffuser les formations le plus largement possible en régions et par des modules spécifiques accessibles sur le site de La Croix Bleue dans l'espace membres ou dans le Libérateur.

L'ÉVALUATION

Elle est nécessaire pour tout projet. Aussi, une commission de veille sera constituée et se réunira au moins une fois par an pour vérifier dans les faits l'application du projet associatif et constater les écarts.

Elle aura pour mission d'évaluer tant quantitativement que qualitativement les projets retenus par le Conseil d'Administration.

Elle sera également chargée de présenter une synthèse au même Conseil d'Administration et de proposer les aménagements nécessaires, tant en termes de soutien aux membres de l'association pour mener à bien leur mission qu'en termes d'évolution du projet associatif pour mieux correspondre aux évolutions de la société.

A cette fin, une grille d'évaluation d'actions ciblées sera proposée à chaque Groupe pour la première réunion de l'année.